

Le budget

LES FONDS À DÉPENSER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique dit que son gouvernement l'a autorisé à au moins dépenser les cinq millions de dollars prévus en vertu de l'accord existant. Apparemment, nous n'avons pas l'assurance que les cinq millions de dollars prévus aux termes de l'accord existant seront disponibles pour au moins une prolongation d'un an de l'accord fédéral-provincial. Le ministre des Finances peut-il nous assurer ici que cinq des 130 millions de dollars qui ont été alloués seront réellement disponibles afin que nous ne perdions pas la moindre chance de restaurer un peu les ressources forestière en Colombie-Britannique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je porterai les instances du député à l'attention du ministre qui s'occupe des forêts. Je signalerai toutefois que rien n'empêche le gouvernement de la Colombie-Britannique d'investir cet argent dans ses propres ressources. Les forêts et les terres domaniales appartiennent au gouvernement provincial. Rien n'empêche le gouvernement provincial de dépenser, s'il le veut, les cinq millions de dollars. Qu'il le fasse! Avec ma bénédiction! Comme ce sont ses forêts et ses ressources, pourquoi se gêner et ne pas dépenser davantage?

* * *

LE BUDGET

L'HEURE DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur le Président, hier, le leader parlementaire du gouvernement nous a dit qu'il serait peut-être en mesure aujourd'hui, après la période des questions, de nous donner l'heure exacte du budget mercredi prochain. J'ai dit, pour ma part, que nous étions disposés à donner notre consentement pour que les heures de séance soient prolongées jusqu'à 20 heures, l'heure habituelle du budget, afin d'entendre cet exposé budgétaire.

Depuis lors, j'ai étudié la question avec soin et j'ai consulté mes collègues. Nous sommes maintenant prêts, si le gouvernement est disposé à accepter notre offre, à proposer 16 heures. A ce moment-là, sauf erreur, toutes les Bourses seront fermées. Si cette heure-là convient mieux au gouvernement que 20 heures, nous accepterons volontiers que l'exposé budgétaire soit prononcé à 16 heures.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vous avais fait savoir que je voulais invoquer le Règlement précisément à ce sujet. Nous aurions gagné beaucoup de temps si j'étais intervenu en premier.

● (1220)

Ce que je dis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux députés de faire preuve d'un peu de tolérance envers la présidence qui a eu une journée difficile.

Des voix: Oh, oh!**Des voix:** Bravo!**M. Dick:** On peut dire la même chose du gouvernement.

M. Pinard: Hier, j'ai signalé que nous serions mieux en mesure, aujourd'hui, de préciser l'heure exacte de la présentation du budget. J'ai dit également que l'opposition officielle nous avait fait savoir qu'elle préférerait 20 heures. En fait, elle s'est dit d'accord, hier, pour donner son consentement pour cette heure. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, que nous préférons l'après-midi, mais l'opposition officielle avait refusé que le budget soit présenté à 16 h 30. Nous sommes donc très heureux qu'elle soit maintenant revenue sur sa position et qu'elle soit prête à accepter 16 heures.

Nous nous sommes mis en rapport avec les cambistes et la plupart d'entre eux ont dit préférer un budget en après-midi. Nous nous réjouissons de cette collaboration. La réforme parlementaire est actuellement à l'étude. Or, comme les séances du soir ont, enfin, disparu, je pense qu'il est dans l'esprit de la réforme parlementaire que tous les exposés importants, notamment l'exposé budgétaire, aient lieu l'après-midi. Ainsi, je remercie l'opposition officielle d'avoir accepté que le budget soit présenté à 16 heures, mercredi prochain.

L'article 64(2) du Règlement prévoit, cependant, qu'un ordre de la Chambre est nécessaire. Je vous demande donc, monsieur le Président, de désigner l'ordre du jour nécessaire, afin de permettre au ministre des Finances de proposer une motion conformément à l'article 64(3) du Règlement et de présenter son exposé budgétaire mercredi prochain, le 15 février 1984.

Ainsi, puisque le leader parlementaire du NPD a également donné son accord, ce dont je le remercie, il est entendu que l'exposé budgétaire aura lieu à 16 heures et que si nous arrivons à l'ordre du jour avant 16 heures, la séance sera suspendue jusqu'à cette heure-là.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je me réjouis que nous ayons pu convenir d'une heure qui, ainsi que je le pensais, sera satisfaisante pour tous. Quant à moi, j'aurais préféré 16 heures 8 minutes et 36 secondes, mais je pense que 16 heures fera l'affaire.

Des voix: Oh, oh!**Des voix:** Bravo!**M. Hnatyshyn:** C'est ce à quoi il faut s'attendre avec Laxer.

M. Nielsen: Monsieur le Président, il faudrait également que la Chambre, conformément aux vœux du leader du gouvernement, fasse en sorte mercredi d'arriver à l'ordre du jour avant 16 heures. Nous sommes d'accord pour que si elle y arrive avant 16 heures, la séance soit suspendue. Comme d'habitude nous aurons mercredi la période des questions, et si nous arrivons à l'ordre du jour avant 16 heures, nous acceptons que la séance soit suspendue jusqu'à 16 heures pour le budget.